**Versailles, le 5 novembre 2026**

# Bluelinea réussit une augmentation de capital d'environ 5,3 M€ grâce au soutien du Groupe APICIL

- Augmentation de capital de 5 321 625,60 € par émission de 106 432 512 actions nouvelles au prix unitaire de 0,05 € ;
- Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles le 10 novembre 2026 ;
- Le Groupe APICIL porte sa participation à 92,15% du capital et 91,82% des droits de vote.

**Bluelinea, opérateur majeur de la filière « Silver Économie » en France et filiale du Groupe APICIL, annonce aujourd'hui le résultat de son augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 5,3 M€ (l'« Augmentation de Capital »).**

Pour rappel, au 30 juin 2026, la Société disposait d'une trésorerie de 0,6 M€ pour un endettement financier de 4,1 M€ composé de 1,0 M€ d'emprunts bancaires et 3,1 M€ de dettes financières diverses composées principalement d'une avance en compte courant octroyée par le Groupe Apicil et d'une dette de TVA de 2023/2024. Il est rappelé que le produit net de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires réalisée en juillet 2026 d'un montant de 1,5 M€ a permis à la Société de rembourser l'intégralité de l'avance en compte courant octroyée par le Groupe APICIL (communiqué du 23 juillet 2026).

Le produit net de la présente émission (5,2 M€) est ainsi destiné à assurer la continuité d'exploitation de la Société sur les 18 prochains mois, à savoir :

- Assurer le remboursement des dettes financières (emprunts bancaires et une partie des dettes sur TVA) à hauteur de 1,9M€ sur les 18 prochains mois et disposer du solde de dette sur TVA qui restera à rembourser à hauteur de 0,7 M€ ;
- Couvrir les besoins générés par l'activité au cours des 18 prochains mois pour le solde sachant que la Société prévoit un flux de trésorerie négative de 2,3 M€ sur la période.

Afin de s'assurer de son succès, l'Augmentation de Capital a fait l'objet d'un engagement de souscription par l'actionnaire majoritaire, le Groupe APICIL, à hauteur de 100% de son montant.

Au résultat de l'Augmentation de Capital, la Société dispose d'une visibilité financière de plus de 12 mois à la date du présent communiqué.

## Résultats de l'augmentation de capital

À l'issue de la période de souscription qui s'est clôturée le 3 novembre 2026, les demandes de souscriptions totalisaient 113 452 246 Actions Nouvelles, réparties comme suit :

- 97 076 916 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;
- 16 044 364 Actions Nouvelles ont été demandées à titre réductible ; et
- 330 966 Actions Nouvelles ont été demandées à titre libre.

Ainsi, 97 076 916 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 91,21% des Actions Nouvelles à émettre, et 9 355 596 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre réductible, représentant environ 8,79% des Actions Nouvelles à émettre.

Le montant brut de l'Augmentation de Capital s'élève à 5 321 625,60 € se traduisant par l'émission de 106 432 512 Actions Nouvelles d'une valeur nominale chacune de 0,01 € à un prix de souscription unitaire de 0,05 €.

Conformément à son engagement, le Groupe APICIL a souscrit (i) à titre irréductible à hauteur de sa quote-part au capital de la Société avant l'Augmentation de Capital, soit à 90 620 632 Actions Nouvelles, pour un montant de souscription de 4 531 031,60 €, et (ii) à 9 321 796 Actions Nouvelles n'ayant pas été souscrites à titre irréductible pendant la période de souscription pour un montant additionnel de souscription de 466 089,80 €, le montant total de souscription versé par le Groupe APICIL ayant été libéré en espèces.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris sont prévus le 10 novembre 2026.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN : FR0011041011).

## Dilution

Incidence sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'Augmentation de Capital sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 15 octobre 2026) est la suivante :

| | **Participation de l'actionnaire en %** |
|---|---|
| Avant l'émission des 106 432 512 Actions Nouvelles | 1,00% |
| Après l'émission des 106 432 512 Actions Nouvelles | 0,20% |

Incidence sur les capitaux propres

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres de Bluelinea au 30 juin 2026 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 15 octobre 2026) est la suivante :

| | **Quote-part des capitaux propres en €** |
|---|---|
| Avant l'émission des 106 432 512 Actions Nouvelles | 0,043 € |
| Après l'émission des 106 432 512 Actions Nouvelles | 0,049 € |

Incidence sur la structure de l'actionnariat

Avant l'Augmentation de Capital, le capital de la Société était réparti comme suit :

| **Actionnaires** | **Nombre d'actions** | **%** | **Nombre de droits de vote théoriques (2)** | **%** |
|---|---|---|---|---|
| Groupe APICIL(1) | 22 655 158 | 85,14% | 30 072 693 | 85,53% |
| Auto-détention | 93 903 | 0,35% | 93 903 | 0,27% |
| Public | 3 859 067 | 14,50% | 4 992 326 | 14,20% |
| **Total** | **26 608 128** | **100,00%** | **35 158 922** | **100,00%** |

(1) Au travers du concert formé par Apicil Prévoyance et Apicil Mutuelle

(2) Nombre de droits de vote au 30/09/2026

Après l'Augmentation de Capital, le capital de la Société est réparti comme suit :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % | Nombre de droits de vote théoriques (2) | % |
|---|---|---|---|---|
| Groupe APICIL(1) | 122 597 586 | 92,15% | 130 015 121 | 91,82% |
| Auto-détention | 93 903 | 0,07% | 93 903 | 0,07% |
| Public | 10 349 151 | 7,78% | 11 482 410 | 8,11% |
| **Total** | **133 040 640** | **100,00%** | **141 591 434** | **100,00%** |

(1) Au travers du concert formé par Apicil Prévoyance et Apicil Mutuelle
(2) Nombre de droits de vote au 30/09/2026 augmenté du nombre d'actions nouvelles

## Engagements d'abstention et de conservation

Néant.

## Accords connexes

Néant.

## Facteurs de risque

Risques liés à l'opération

Les principaux facteurs de risques liés à l'Augmentation de Capital figurent ci-après :

- Le marché des droits préférentiels de souscription (« **DPS** ») pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée. A titre indicatif et sur une base non diluée, après réalisation de l'Augmentation de Capital à hauteur de 100%, la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas à celle-ci, serait de 0,20%. Le détail des effets dilutifs de l'Augmentation de Capital est présenté au paragraphe « Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire » du présent communiqué ;
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS ;
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- En cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les DPS pourraient perdre de leur valeur.

Risques liés à la Société

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, lesquels sont présentés dans le Rapport financier semestriel 2026. La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Il n'a pas été identifié de risques majeurs nouveaux relatifs à la Société et son activité depuis la publication du Rapport financier semestriel 2026.

## Prospectus

L'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers ni à l'établissement d'un document d'information conformément à l'annexe IX du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 car le montant total de l'offre calculé sur une période de 12 mois est inférieur à 12 000 000 euros.

## Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires 2026, le 7 janvier 2027 (avant Bourse)

### A propos de Bluelinea :

**« Prendre soin de ses proches, qu'ils soient âgés ou en situation de handicap, à domicile ou en établissement »** est la mission principale de Bluelinea, première SilverTech **cotée sur Euronext Growth**, également filiale à 92% du **Groupe APICIL (APICIL Services).**
L'activité **« Seniors & Domicile »** accompagne, jour et nuit, des familles et leurs ainés grâce au déploiement des solutions et services **« HELP »**. En parallèle, l'activité **« Établissements connectés »** protège les résidents tout en assistant les soignants et personnels de Colocations entre seniors, Résidences Services, EHPAD, centres spécialisés du Handicap ou plus largement d'établissements de santé grâce à la solution modulaire inédite **« Serenea® »**.
Fort de cette expertise complémentaire de solutions et de services dédiés au **parcours du « bien vieillir », Bluelinea** se positionne comme un acteur phare auprès des familles, avec bienveillance et responsabilité.


**Contacts Investisseurs :**
**Jérôme Fabreguettes Leib**
Relations Investisseurs
bluelinea@actus.fr
+33.1.53.67.36.78

**Contacts Presse :**
**Fatou-Kiné N'diaye**
Relations Presse
fndiaye@actus.fr
+33.1.53.67.36.75


ALBLU
EURONEXT
GROWTH